

La séance a déroulé l'ordre du jour suivant :

➤ Note d'orientation :

La note d'orientation pour l'action sociale a été présentée.

Il y est précisé que les budgets sont constants, à un détail près, le budget mis en réserve ne sera pas débloqué. Il s'agit donc bien d'une diminution du budget !

Les chantiers poursuivis en 2020 seront :

- adapter le contenu des prestations et améliorer la visibilité ;
- optimiser le fonctionnement et la gouvernance des opérateurs ;
- améliorer l'articulation des échelons de mise en œuvre.

La politique en matière de restauration doit rester un axe fort. Les Organisations Syndicales ont rappelé que dans l'Yonne seule la trésorerie hospitalière avait accès à une restauration collective et que pour le reste des agents, une revalorisation des tickets restaurant était demandée.



➤ Fonds d'innovation Locale :

C'est un fonds spécial national, indépendant du budget local. Les départements sont invités à proposer une action qui sera ou non retenue. Les actions retenues sont diverses (apprendre à nager, lutte contre le harcèlement scolaire...) mais un axe concernant les aidants (atelier pour aidant, aide aux aidants...) se dégage. Les organisations syndicales ont demandé que cet axe soit national.

➤ Rapport Walterski :

Les ministères économiques se sont engagés dans un chantier de transformation de l'action sociale autour de 3 axes majeurs :

- améliorer le niveau général des prestations au regard des besoins des agents ;
- clarifier l'offre et l'organisation des opérateurs ;
- analyser les prestations locales et leur niveau de mise œuvre sur le territoire.

Le rapport se conclut ainsi :

« L'évaluation du réseau a mis en lumière une action sociale particulièrement riche et diversifiée mais qui connaît des difficultés structurelles...S'il y a un point qui mérite une attention particulière, c'est celui de l'implantation des délégations compte tenu de la baisse croissante des effectifs et des leur activité. Il ne semble par conséquent pas illogique de s'interroger pour leur avenir sur un redécoupage territorial et d'étudier les possibilités de rapprochement de certaines délégations. »

La CGT Finances a réaffirmé son attachement à un réseau social de proximité et d'une délégation dans le département. Nous le voyons pour le SIRIAS qui concerne la région, les actions proposées ne sont jamais dans l'Yonne, ni la Nièvre et pour l'essentiel en Franche Comté ou Côte d'Or. Les petits départements sont donc exclus de ses actions.

Selon le rapport, le réseau EPAF (colonies-vacances famille) doit évoluer (gestion, organisation et rationalisation).

La CGT Finances condamne le regroupement des délégations, mais aussi la destruction de l'action sociale.

➤ Arbre de Noël 2020 :

Compte-tenu des contraintes sanitaires relatives à l'accueil du public dans la salle de Joigny, l'arbre de Noël ne peut pas avoir lieu.

Une solution alternative est donc proposée, à savoir l'organisation de séances de cinéma à Sens et à Auxerre, le 2 décembre. Les salles seront privatisées.

L'autorisation d'absence est actée pour les parents accompagnant leurs enfants.

Les cadeaux de Noël et les goûters seront à récupérer sur Sens et Auxerre. Le jour sera précisé ultérieurement par mel aux agents concernés.

➤ Questions diverses :

Action de vaccination contre la grippe saisonnière de la MGEFI :

L'action déjà proposée l'an dernier est reconduite cette année, le 9 novembre matin rue des Moreaux, le 9 novembre après midi à la DDFiP et le 10 novembre matin sur Sens.

Une demande d'autorisation d'absence pour les agents des sites extérieurs est faite. L'administration doit donner prochainement sa réponse.

Coins repas :

A la DDFiP, au RDC, le frigo qui est dans l'infirmierie est moisi à l'intérieur. Une demande de remplacement est faite. Cependant, il s'agit de l'infirmierie et non d'un coin repas. Le frigo ne sera donc pas remplacé et les agents ne doivent s'en servir comme coin repas !



La CGT Finances a demandé s'il était possible de trouver un autre espace à la DDFiP, comme par exemple dans l'ancien appartement du Directeur.

Co-voiturage et vélos :

Le décret concernant les déplacements à vélo est paru. Le remboursement est fixé à 100€ pour 2020 pour quelqu'un qui vient 50 jours dans l'année en vélo et 200€ pour 2021 pour quelqu'un qui vient 100 jours en vélo.

Il est conseillé aux agents dès à présent de noter les jours où ils sont venus à vélo afin de pouvoir faire valoir leur droit dès que la note d'application sera publiée.

Il est envisagé d'installer des râteliers à vélos sur les gros sites.

Vos représentants CGT Finances au CDAS de l'Yonne

Nathalie ARNASSAND(DDFiP) - Didier BOURIGAULT(Douanes)

Valérie HENAULT (DDFiP) - Charlotte PONCET(Douanes)

Experte Caroline GERMAIN (DDFiP)

